

## **Conseil Communal 2004**

### **Manque de personnel encadrant les jeunes (terrain d'aventures)**

**Mme CAROTA** – évoque, ensuite, le cas du licenciement de deux animateurs du Terrain d'Aventure.

**Melle MAES** – répond que c'est l'ASBL Ecoutons les Jeunes qui occupait ces deux animateurs qui a procédé à leur licenciement et ce, pour manque de rendement.

**Mme CAROTA** – déplore que ces 2 personnes n'aient même pas été autorisées à prêter leur préavis et que le motif du licenciement qui figure sur le C4 n'est pas celui évoqué par Melle MAES.

**Melle MAES** – précise qu'il est peut-être préférable, dans l'intérêt des deux personnes concernées, que ce ne soit pas le motif réel de licenciement qui figure sur leur C4.

Elle précise que les intéressés sont ou seront remplacés et qu'il ne s'agit pas pour l'ASBL de faire une économie par rapport au subside qui lui est versé par la Commune pour s'occuper du Terrain d'Aventure. Elle confirme que la Commune s'est plainte auprès de l'ASBL concernée du peu de rendement de la structure et que cette dernière aura dû constater que cette carence était générée par les deux personnes précitées et ce, alors que celles-ci avaient été sensibilisées sur la nécessité de modifier leur attitude, ce qui n'a pas été fait. La Commune ne pouvait exiger que ces personnes soient maintenues en activité et imposer en même temps un rendement minimum à l'ASBL si c'est le comportement de ces 2 agents qui posait problème. Elle rappelle que Mme GILLET, Conseillère communale, s'est déjà tonnée du peu d'activités enregistrées en faveur de la jeunesse.

**Après que Mme CAROTA** ait également regretté le peu d'initiatives prises en faveur de la jeunesse, **Melle MAES** signale que la Commune a introduit une demande dans le cadre de la politique de prévention de proximité auprès du Ministre MICHEL afin d'obtenir la subvention pour l'engagement de 3 animateurs de rue, ce qui démontre bien qu'elle se préoccupe du problème.